N°. 30.

je Me Souviens tres bien Monsieur et Confrere qu'il y a dix huit mois ou a peu près que j'ai été nommé Concurrement avec Mr piet et vous par L'academie pour lui faire un Rapport sur un instrument propre a Reduire une Matrice Renversée qui lui avoit été presenté par Mr piet, pour une Sage femme, auquel etoit joint une observation d'une réduction de Matrice, qui datoit de six mois, operée par le meme instrument, mais je ne me souviens nulement que l'academie m'ait chargé Specialement d'en faire le Rapport parceque dite vous, j'avois annoncé que l'on pouvoit en tirer parti en y fesant quelques changements, pour quoi l'academie n'auroit ~~chargé~~ chargeait fait dans cette circonstance ce qu'elle fait ordinairement lors qu'elle nomme deux rapporteurs le plus jeune ordinairement est celui qui après avoir fait le Rapport le Communique a son ancien qui l'aprouve, le modifie le rejette ~~ou~~ en fait un autre; mais dans la circonstance presente je tiens le milieu entre les deux, et vous voudriez ~~me~~ faire trouver d'apres votre rapport que c'est moi que l'academie a specialement de le faire. je ne vois pas la consequence; mais au surplus je l'ai fait ce rapport dans le tems et l'ai Remis a Mr piet. il est vrai que ce n'etoit qu'un morceau de papier sur

le quel j'avois ~~pl~~ mes idées, et quil y avoit quelques
ratures, mais il auroit du se ressouvenir, que lors que
voulant lui lire ce que j'avois fait a ce sujet et que
je lui proposais de le transcrire, quil ne ~~le [illegible]~~ point
me disant que cela lui suffisoit. pour quoi donc 18 mois apres
en pleine academie, et deux fois de suitte lors quil est mention
de ce raport que je crois avoir eté fait dans le tems par
Mr piet, m'interpellet-il en me disant que je ne lui ai donné
qu'un chiffon. s'il m'eut laissé dans le tems ce meme chiffon
lui en ayant donné la copie je scaurois aujourdhuy le
jugement que jai porté dans le tems sur un instrument que
jai eu entre les mains, et dont je n'ai aujourdhuy
qu'une idée confuse.

Au surplus me rappelant que la sage femme a dit
s'etre servie pour reduire une matrice renversée depuis
six mois d'un instrument composé de 4 branches dont
les bords etoient assez tranchans puis qu'elle les avoit
recouvert de cire pour qu'elles ne fussent point nuisibles
aux parties; qu'elle rappelant que la tige ambulante et
qui servoit a refouler le fond de la matrice tandis
que les autres dilatoient l'orifice etoit d'une forme
qui pouvoit nuire soit en perçant le fond, soit en
contondant les parties. je puis dire aujourdhuy
que l'instrument presenté par M. de pinel na pu, et ne
pourra jamais dans pareil cas reussir.

je ~~[illegible]~~ croix avoir vu de l'impossibilité a l'introduction de l'instrument tout monté dans l'orifice, pour ensuite en procurer la dilatation.

je puis peut etre dans le tems avoir dit que si chaque branche eut pu s'introduire separement dans l'orifice que l'on eut changé la forme de la tige ~~repoussante~~ qui n'agissoit que par l'effort momentané de la main de l'operateur et par secousse on eut, peut etre pu retirer quelque avantage dans un moment ou l'accident viendroit d'avoir lieu, ou n'existeroit que depuis peu de tems. mais non dans une circonstance pareille a celle dont il est ici question.

je me rapele encore que la sage a dit avoir [illegible] l'instrument dans l'orifice et agissant [illegible] sur les parties, pendant douze ou quinze [illegible] sans qu'il en soit arrivé aucun accident et que [illegible] la malade recouvra la santé que trois mois après, lors que je fais attention au poid qu'avoit l'instrument, a l'effet que sa presence devoit determiner sur les parties, je puis revoquer en doute tant la [illegible]rité de l'operation, que la veracité de l'observation, bien persuadé que la sage femme a cru voir ce qui n'existoit pas, et quelle n'a point fait, ce quelle croit avoir fait —

Mon cher confrere

telles sont ~~[illegible]~~ les reflexions que je crois avoir fait dans le tems, vous en ferez tel usage qu'il vous plaira

A Monsieur

Monsieur Allan

Membre du College et de

L'academie Royale de Chirurgie

Rue mont martre en face de l'egout.